

CONSEIL COMMUNAL DU 23/04/2024

Présents :

POZZONI Bruno, Bourgmestre - Président ;

~~HOUDY Véronique~~, GELAY David, R'YADI Régis, D'HAUWER PINON Kim, LEHEUT Émérence, Echevins;

BOITTE Marc, VEULEMANS René, COTTON Annie, HOYAUX Maryse, CASTIN Yves, SAUVAGE Patrick*, VERGAUWEN Philippe, LESCART Ronald, FARNETI Anna-Rita, CHAPELAIN Hubert, SITA Giuseppe, MINON Cathy, PULIDO-NAVARRO Katia, DOGRU Nurdan, POELART Freddy, CAPRON Elie, VARLET Etienne, ~~CHEVALIER Ann~~, BLONDEAU Philippe, GOOSSENS Alexio, DESSIMEON Patrice, Conseillers;

VERELST Nathalie, Directrice générale ff.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 ; 23 membres sont présents.

Madame l'Echevine Véronique HOUDY, Madame la Conseillère Ann CHEVALIER et Monsieur le Conseiller Alexio GOOSSENS sont excusés.

** Monsieur le Conseiller Patrick SAUVAGE entre en séance à 19h05 ; 24 membres sont alors présents.*

SEANCE PUBLIQUE

La médaille d'honneur de l'entité manageoise, décernée à titre posthume à Monsieur Franco DRAGONE, est remise à sa famille, conformément à la décision du Conseil communal du 30/01/2024.

Monsieur le Conseiller Patrick SAUVAGE entre en séance ; 24 membres sont alors présents jusqu'au terme de celle-ci.

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation – Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26/03/2024.

2. ORGANISMES AUXQUELS LA COMMUNE EST ASSOCIEE

IMIO - Approbation des points soumis à l'assemblée générale ordinaire du 28/05/2024 - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 28/05/2024, à savoir :

1. *Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et approbation des comptes 2023 ;*
2. *Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;*
3. *Décharge aux administrateurs ;*
4. *Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;*
5. *Désignation d'un Collège de 2 réviseurs en qualité de commissaire pour les années 2024-2026 ;*
6. *Désignation d'un administrateur représentant les communes : candidature de Monsieur Gauthier Le Bussy.*

Article 2 : de charger ses délégués physiquement présents dans les locaux où s'organisera ladite assemblée générale de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

3. MOBILITE

Règlement complémentaire de circulation routière - Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées - Rue des Cordonniers, 49 - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : de réserver un emplacement de stationnement pour véhicules de personnes handicapées Rue des Cordonniers, n°49, face à l'habitation ;

Article 2 : de matérialiser la mesure prévue à l'article 1 par un marquage au sol accompagné du signal routier E9a adéquat avec pictogramme handicapé et flèche montante « 6 M. ».

4. COMPTABILITE

4.1. Comité des fêtes de La Hestre - Subvention 2024 - Octroi - Décision - Vote

Madame la Conseillère Maryse HOYAUX et Monsieur le Conseiller Patrice DESSIMEON ne participent pas au vote de ce point.

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2023 au Comité des Fêtes de La Hestre.

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2024 à cette association un subside d'un montant de 20.800 €.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger de l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2025 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

4.2. Amicale des Pensionnés de l'Entité Manageoise - Subvention 2024 - Octroi - Décision - Vote

Madame l'Echevine Kim D'HAUWER PINON ne participe pas au vote de ce point.

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2023 à l'Amicale des Pensionnés de l'Entité Manageoise ;

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2024 à cette association une subvention d'un montant de 7.437,00€.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger de l'association précitée qu'elle justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2025 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

4.3. Foyer Culturel de Manage - Subvention 2024 - Octroi - Décision - Vote

Monsieur l'Echevin David GELAY ainsi que Messieurs les Conseillers Marc BOITTE, Ronald LESCART, Hubert CHAPELAIN, Giuseppe SITA et Freddy POELART ne participent pas au vote de ce point.

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside communal octroyé en 2023 au Foyer Culturel de Manage.

Article 2 : d'approuver l'aide indirecte octroyée en 2024 au Foyer Culturel de Manage s'élevant à un montant supérieur à 50.845,54 €

Article 3 : d'octroyer pour l'exercice 2024 à cette association une subvention d'un montant total de 76.268,30 €.

Article 4 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes aux activités qu'elle organisera et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 5 : d'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2025 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

4.4. Les Amis du Folklore Bois d'Hainois - Subvention 2024 - Octroi - Décision - Vote

Madame l'Echevine Emérence LEHEUT ne participe pas au vote de ce point.

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside communal octroyé en 2023 au Comité « Les Amis du Folklore Bois d'Hainois ».

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2024 au Comité « Les Amis du Folklore Bois d'Hainois » une subvention d'un montant de 5.500 €.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes à cette association et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

Article 4 : d'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2025 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

5. DIVISION TRAVAUX

5.1. Acquisition d'un camion grappin (benne et grue) - Phase projet du marché – Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Art. 1^{er} : de procéder à l'acquisition d'un camion grappin (benne et grue) pour la Division des Travaux.

Art. 2 : d'approuver le cahier des charges du marché de fournitures portant la référence n°2024-510 et l'estimation s'élevant à 82.120,00€ HTVA - 99.365,20€ TVAC établis par la Division des Travaux.

Art. 3 : de passer ce marché de travaux par la procédure négociée sans publication préalable.

5.2. Acquisition de deux camionnettes neuves pour la Division des Travaux - Phase projet du marché Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Art. 1^{er} : de procéder à l'acquisition de deux camionnettes neuves pour la Division des Travaux.

Art. 2 : d'approuver le cahier des charges n° 2024-511 et l'estimation s'élevant à 96.440,00 € HTVA (options comprises) – 116.692,40 € TVAC (options comprises).

Art. 3 : de passer ce marché de fournitures par la procédure négociée sans publication préalable.

6. ENSEIGNEMENT

6.1. Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel – création d'un demi-emploi Ecole communale maternelle autonome de La Hestre, rue Léonard - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, du 25/03/2024 au 05/07/2024, à l'école communale maternelle autonome de La Hestre, rue Léonard (5242252804).

6.2. Augmentation de cadre en cours d'année scolaire au niveau maternel – création d'un demi-emploi Ecole communale CoqCauBois, rue Dusausoy - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, suite au nombre d'élèves régulièrement inscrits, du 25/03/2024 au 05/07/2024, à l'école communale CoqCauBois, rue Dusausoy (5242252805).

7. PETITE ENFANCE

7.1. ONE - Bail de locaux pour antenne de consultation pour enfants agréée - Bois d'Haine Approbation - Decision - Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver le bail de locaux pour antenne de consultation pour enfants agréée (Bois d'Haine - 12/55086/01).

7.2. ONE - Bail de locaux pour antenne de consultation pour enfants agréée - Fayt-lez-Manage Approbation - Decision - Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver le bail de locaux pour antenne de consultation pour enfants agréée (Fayt-Lez-Manage - 10/55086/02)

7.3. ONE - Bail de locaux pour antenne de consultation pour enfants agréée – Manage Approbation - Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver le bail de locaux pour antenne de consultation pour enfants agréée (Manage - 10/55086/04).

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 19h18 et prononce le huis clos.

Monsieur le Président clôture la séance à 19h27.

Par le Conseil,

La Directrice générale ff,
Nathalie VERELST

Le Bourgmestre,
Bruno POZZONI